



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

VIII^e CONGRES à DAKAR, 25-28 nov. 2013

RÉSOLUTION DE L'AOMF SUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'INSTITUTION DE MÉDIATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Nous membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) ;

Réunis à Dakar du 25 au 28 novembre 2013 à l'occasion du VIII^e Congrès de ladite Association ;

- Rappelant que la Déclaration de Bamako pose comme principe fondamental que « l'État de droit implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes » ce qui représente autant d'éléments constitutifs du régime démocratique.
- Rappelant que cette Déclaration prévoit explicitement, parmi les moyens à mettre en œuvre le renforcement des institutions de la démocratie et de l'État de droit, en particulier les institutions de médiation, et de privilégier l'indépendance de celles-ci.
- Considérant que l'institution de médiation a une place privilégiée dans le paysage institutionnel des pays en transition démocratique où le Médiateur a le rôle important de contribuer avec d'autres institutions à la régularité, à la transparence de l'action administrative et au dialogue entre Administration et administrés avec pour objectif l'amélioration de la gouvernance administrative et politique.

- Tenant compte de la situation de suspension de la République centrafricaine des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- Convaincus que la situation actuelle en République centrafricaine exige plus que jamais la réhabilitation de l'institution de médiation compétente pour améliorer les relations entre les citoyens et les pouvoirs publics, tout en œuvrant à la promotion du dialogue et de la cohésion nationale.

Appelons au rétablissement immédiat de l'institution du Médiateur de la République centrafricaine et à lui conférer toutes les prérogatives et moyens d'exercice de sa mission.

Fait à Dakar, le 28 novembre 2013